Nations Unies S/PV.8748

Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

Provisoire

8748e séance
Mardi 14 juillet 2020, à 10 h 20
New York

Président :	M. Heusgen	(Allemagne)
Membres :	Afrique du Sud	M. Matjila
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswere
	Chine	M. Yao Shaojun
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	Mme Craft
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Indonésie	M. Djani
	Niger	M. Abarry
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Roscoe
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mme King
	Tunisie	M. Kabtani
	Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

20-18133 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays ci-après à participer à la présente séance : Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Djibouti, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Fidji, Finlande, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Monténégro, Namibie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Uruguay.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2020/680, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Djibouti, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Iles Marshall, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lettonie, Lesotho, Liechtenstein, Liban, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Monténégro, Namibie, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Niger, Nigéria, Norvège, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Tunisie, Turquie, Uruguay et Viet Nam.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, République dominicaine, Estonie, France, Allemagne, Indonésie, Niger, Fédération de Russie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Afrique du Sud, Tunisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2535 (2020).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Au nom des corédacteurs, la France et la République dominicaine, nous nous félicitons du ferme appui manifesté par le Conseil de sécurité en adoptant à l'unanimité la résolution 2535 (2020), sur les jeunes et la paix et la sécurité. On y voit là sa reconnaissance du rôle déterminant que jouent les jeunes dans le maintien de la paix et de la sécurité, ainsi que son adhésion à ce rôle. Nous sommes tout particulièrement reconnaissants à tous les membres du Conseil pour leur soutien et l'esprit de conciliation dont ils ont fait preuve, ainsi que pour leur participation active et constructive au processus de négociation.

Ce résultat n'aurait pas été possible sans les efforts de la Jordanie, du Pérou, de la Suède et de l'Afrique du Sud, qui ont pris des initiatives en amont de l'adoption de la résolution. Cette année, nous célébrons le cinquième anniversaire de la résolution 2250 (2015) et le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU.

Dans cet esprit, nous voulons mettre en exergue un point de la déclaration de commémoration du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU :

> « Nous serons à l'écoute des jeunes et travaillerons avec eux. La jeunesse est la pièce manquante pour la paix et le développement. [...] les jeunes d'aujourd'hui auront à vivre avec les conséquences de notre action et de notre inaction ».

Voilà pourquoi nous avons décidé de déposer la résolution que nous venons d'adopter.

Dès le début de nos travaux, nous nous sommes concentrés sur l'objectif d'accélérer la mise en œuvre du programme pour les jeunes et la paix et la sécurité et de le rendre plus opérationnel encore.

Avec cette résolution, nous avons obtenu des résultats essentiels. Nous renforçons le cadre de protection des droits fondamentaux des jeunes qui œuvrent au maintien de la paix et de la sécurité, mais aussi l'espace civique et politique. Nous demandons l'élaboration d'orientations sur la protection des jeunes, y compris de celles et ceux qui participent à l'action menée par le Conseil de sécurité. La résolution encourage le renforcement des capacités, notamment la désignation de points focaux pour les jeunes et la paix et la sécurité tant au sein du système des Nations Unies que dans les pays et les organisations régionales.

Le programme pour les jeunes et la paix et la sécurité est indissociable du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'égalité des sexes est un principe consacré par la Charte des Nations Unies que nous devons respecter pour qu'advienne la Génération égalité. L'influence de la jeunesse est proportionnelle à la participation pleine et effective des jeunes femmes.

La résolution reconnaît également l'importance de la participation des jeunes à la planification et à la conduite de l'action humanitaire, ainsi que le rôle vital qu'ils jouent pour faire face aux phénomènes météorologiques et aux catastrophes naturelles, qui sont de plus en plus fréquents et extrêmes, ainsi qu'à la pandémie de maladie à coronavirus et à ses conséquences directes sur les jeunes.

La résolution prévoit également de fournir des orientations aux missions de paix et demande à ces dernières d'établir une stratégie sur les jeunes et la paix et la sécurité. Elle invite en outre les États Membres à mettre des ressources à la disposition des organisations axées sur la jeunesse ou dirigées par des jeunes.

La résolution demande par ailleurs que le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité soit intégré dans tous les documents de stratégie et de planification ainsi que dans les analyses, les cadres, les initiatives et les outils d'orientation de l'ONU, tout en renforçant le lien entre ce programme et le travail de la Commission de consolidation de la paix.

Enfin, la résolution prie le Secrétaire général de présenter un rapport biennal sur la question, ancrant enfin pleinement le programme pour les jeunes et la paix et la sécurité dans les travaux du Conseil de sécurité.

Les jeunes ne nous attendront pas. Ils agissent d'ores et déjà de façon concrète pour faire face aux défis d'aujourd'hui. L'idée est de maintenir un lien entre le Conseil de sécurité et les jeunes, un lien qui soit mutuellement bénéfique. Afin de pouvoir parler de façon durable de maintien de la paix et de la sécurité, il est essentiel de reconnaître et d'appuyer le rôle des jeunes dans le règlement des conflits et les processus de paix.

Pour terminer, nous souhaitons remercier les pays qui ont exprimé leur soutien à la résolution par des déclarations écrites lors de la visioconférence publique sur les jeunes et la paix et la sécurité organisée en avril (voir S/2020/465), ainsi que par leur coparrainage. Les corédacteurs estiment qu'il est essentiel que tous les États Membres s'approprient cette résolution.

Nous souhaitons également remercier les entités qui travaillent à la mise en œuvre de ce programme : le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Programme des Nations Unies pour le développement. En outre, nous saluons le rôle important joué par la société civile et par les organisations axées sur la jeunesse ou dirigées par des jeunes, qui ont toujours soutenu cette initiative. Nous remercions par ailleurs l'Allemagne d'avoir permis l'adoption de cette résolution aujourd'hui sous sa présidence.

M. Abarry (Niger) : Je voudrais tout d'abord m'excuser auprès de mon ami Nicolas, le représentant de la France. Qu'il comprenne qu'après quatre mois, j'ai perdu mon français. En plus, ce matin, en entrant dans la salle, Jerry, le représentant de l'Afrique du Sud, m'a demandé de continuer à parler anglais. Donc, je n'ai pas d'autre choix que de poursuivre mon aventure anglophone.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je fais cette déclaration au nom de la Belgique, de l'Estonie, de l'Allemagne, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la Tunisie, du Royaume-Uni, du Viet Nam et du Niger.

Nous félicitons les corédacteurs, la République dominicaine et la France, à l'occasion de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2535 (2020), sur les jeunes et la paix et la sécurité.

Cinq ans après que le Conseil de sécurité a reconnu, pour la première fois, la situation spécifique

des jeunes dans les conflits armés, aujourd'hui, un jeune sur quatre est encore touché par la violence et les conflits. Les jeunes n'ont pas de perspectives éducatives et économiques, et leurs droits humains sont violés et restreints, encore plus en cette période de pandémie mondiale de maladie à coronavirus.

Il est essentiel que le Conseil ne se contente pas de reconnaître la situation spécifique des jeunes, mais qu'il tire également parti de leur rôle et de leur potentiel dans la prévention des conflits, l'édification de sociétés pacifiques et inclusives et la satisfaction efficace des besoins humanitaires en renforçant leur rôle d'artisans de la paix, en particulier les femmes; en engageant les jeunes dans la réponse humanitaire; en invitant les organisations de jeunesse à informer le Conseil; et en tenant compte de la situation spécifique des jeunes dans ses délibérations et ses actions.

Nous nous félicitons du fait que la résolution jette les bases d'un engagement continu du Conseil de sécurité sur la question des jeunes et de la paix et la sécurité.

Pas plus tard que la semaine dernière, Hindou Oumarou Ibrahim, Coordonnatrice de l'Association des femmes peules et peuples autochtones du Tchad a informé le Conseil de sécurité des effets des changements climatiques sur la vie des populations du Sahel (voir S/2020/706). Elle a expliqué comment les changements climatiques posent une question urgente qui est devenue un cauchemar pour des millions de personnes. Cinquante-cinq pour cent de la population du Sahel peut être définie comme jeune. M^me^ Ibrahim a exhorté le Conseil de sécurité à envisager la situation de la région dans dix ans si les perspectives des jeunes sont sombres.

Les conséquences des changements climatiques entraînent de graves risques pour la sécurité qui sont tangibles partout dans le monde. En particulier, les effets négatifs des changements climatiques sur la disponibilité des ressources et la préservation des moyens de subsistance peuvent exacerber les conflits. Les jeunes devront faire face à ces problèmes pendant la plus grande partie de leur vie. C'est pourquoi ce sont les jeunes qui sont les plus actifs dans la lutte contre les changements climatiques, en exprimant leurs griefs dans la rue et en les transformant en actions concrètes, y compris dans les situations de conflit.

Nous regrettons que le Conseil de sécurité n'ait pas trouvé de consensus pour reconnaître plus explicitement la réalité selon laquelle les jeunes gens en situation de conflit sont touchés par les changements climatiques. Ils ressentiront les conséquences des changements climatiques de manière plus vive. Dans les situations de conflit et ailleurs, nous avons besoin qu'ils fassent partie de la solution.

Le Président : Je suis certain que l'Ambassadeur de France sera prêt à donner au représentant du Niger une leçon de français pour qu'il retrouve la langue.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a voté pour la résolution 2535 (2020), déposée par la République dominicaine et la France, sur les jeunes et la paix et la sécurité.

Les négociations sur la résolution étaient loin d'être faciles et ont montré qu'il y avait des différences conceptuelles entre les délégations sur le rôle et les objectifs du Conseil de sécurité lorsqu'il s'agit de la jeunesse, compte tenu du mandat spécifique du Conseil de sécurité lui-même.

Malgré cela, les co-plumes ont essayé de trouver des solutions consensuelles et sont parvenus à trouver un équilibre entre les nombreux points de vue des membres du Conseil de sécurité, ce qui nous a permis d'obtenir un vote unanime sur la résolution.

Nous espérons que les futures discussions sur les questions relatives à la jeunesse au sein du Conseil de sécurité seront de nature globale. Alors que nous progressons sur la question de la participation des jeunes à l'ensemble des processus de paix, y compris les règlements de paix et la consolidation de la paix, il est important de garder à l'esprit que ce qui est nécessaire, c'est d'éliminer les obstacles à cette participation, notamment en introduisant des mesures préventives concernant la propagation des idéologies extrémistes et du terrorisme parmi les jeunes.

La séance est levée à 10 h 35.